



TABLEAU DES GARANTIES

CAP TEMPO FRANCE

POLICE N°0028424 10000 001

FRAIS MÉDICAUX & HOSPITALISATION

PLAFONDS & FRANCHISES

Dépenses occasionnées par suite d'une maladie inopinée ou d'un accident uniquement et selon les conditions décrites sur la notice d'information (entente préalable, exclusions, limites, coût conforme aux pratiques locales et justifié...).

Le cumul des remboursements de l'assureur au titre de la présente garantie est limité à 300 000 € pour toute la durée de l'adhésion.

L'hospitalisation de plus de 24 heures est soumise à l'entente préalable de l'assureur.

FRAIS D'HOSPITALISATION

Frais de séjour, honoraires, autres frais médicaux, transport en ambulance

Prise en charge au 1^{er} euro, 100% des frais réels, sans franchise

Forfait hospitalier

100% des frais réels

Chambre particulière

100 € par jour d'hospitalisation

MÉDECINE DE VILLE HORS HOSPITALISATION (MALADIE INOPINÉE OU ACCIDENT)

Consultations médicales Visites médicales
Généralistes

100% des frais réels et de 35 € par consultation ou visite de généraliste

Consultations médicales Visites médicales
Spécialistes

100% des frais réels et de 75 € par consultation ou visite de spécialiste

Auxiliaires médicaux,
Analyses médicales,
Actes techniques médicaux,
Imagerie médicale,
Médicaments à service rendu majeur ou modéré

100% des frais réels

Kinésithérapie (sur prescription médicale)

75% des frais réels et 10 séances pour la durée de l'adhésion

FRAIS DENTAIRES D'URGENCE

Pansements, obturation, dévitalisation ou extraction

100% des frais réel et de 500 € pour la durée de l'adhésion